

INDICATION GÉOGRAPHIQUE : L'INPI HOMOLOGUE LES « BOTTES CAMARGUAISES »



SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET D'ORIGINE, L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE EST UNE GARANTIE D'AUTHENTICITÉ POUR LES CONSOMMATEURS ET UN MOYEN DE VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET LES PRODUITS DES ENTREPRISES.

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) homologue l'indication géographique « bottes camarguaises » ce 28 juin, date de publication de l'avis au Journal officiel. Il s'agit de la dix-neuvième IG homologuée par l'INPI et de la deuxième de l'industrie de la chaussure.

LES BOTTES CAMARGUAISES



Les bottes camarguaises sont les bottes et bottines portées depuis le début du XXe siècle par les éleveurs de chevaux et taureaux de la Camargue, appelés « les gardians ». La qualité du cuir - gras, épais et résistant à l'eau - et des semelles antidérapantes offrent une protection adaptée au climat camarguais et à l'usage des gardians. Chaque paire est intégralement façonnée à la main, notamment en utilisant la technique de montage dite du cousu « Blake » (mixte) qui permet d'offrir une grande résistance et longévité aux bottes.

Plus qu'un objet utilitaire et emblématique, les bottes camarguaises sont adoptées par les amateurs de mode à travers le monde. 25 % de la production est exportée - principalement vers les Etats-Unis et le Japon qui sont très friands de l'artisanat d'art français. La Botte Gardiane est la seule entreprise qui les fabrique encore en France, dans le Gard.



L'indication géographique « bottes camarguaises » couvre toutes les opérations de fabrication des bottes (coupe des pièces, piquage, assemblage, montage et finitions). Elles doivent être réalisées dans l'aire géographique définie dans le cahier des charges soit 30 communes du Gard, 18 communes de l'Hérault et 10 communes des Bouches-du-Rhône.

C'est l'Association Bottes Camarguaises qui est l'organisme en charge de la défense et de la gestion de l'indication géographique éponyme. **Pour consulter le cahier des charges, rendez-vous dans la rubrique « Base indications géographiques » sur inpi.fr [ici](#)**

« Félicitations aux artisans locaux pour l'obtention de l'indication géographique bottes camarguaises. Elle consacre la fabrication artisanale des bottes qui allie durabilité et tradition. Les bottes sont conçues selon des techniques transmises depuis plusieurs générations, dont l'authenticité et le savoir-faire unique rendent parfaitement hommage à la richesse de la culture camarguaise. »

Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

EN SAVOIR PLUS SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Une indication géographique distingue un produit originaire d'une zone géographique déterminée, qui possède des qualités, une notoriété ou des caractéristiques liées à ce lieu d'origine. Elle protège le nom dudit produit des contrefaçons et autres copies. Ses caractéristiques sont spécifiées dans un cahier des charges examiné par l'INPI. L'homologation est délivrée à l'issue d'une instruction et d'une enquête publique conduites par l'INPI.

Dix-neuf indications géographiques ont été homologuées par l'INPI depuis l'entrée en vigueur du dispositif : le siège de Liffol (décembre 2016), le granit de Bretagne (janvier 2017), la porcelaine de Limoges (décembre 2017), la pierre de Bourgogne (juin 2018), le grenat de Perpignan (novembre 2018), le tapis d'Aubusson (décembre 2018), la tapisserie d'Aubusson (décembre 2018), la charentaise de Charente-Périgord (mars 2019), les pierres marbrières de Rhône-Alpes (novembre 2019), l'absolue Pays de Grasse (novembre 2020), le linge basque (novembre 2020) la pierre d'Arudy (novembre 2020), les poteries d'Alsace Soufflenheim/Betschdorf (mars 2022), le couteau Laguiole (septembre 2022), les argiles du Velay (octobre 2023), la pierre du Midi (octobre 2023), la dentelle de Calais-Caudry (janvier 2024), la pierre de Vianne (juin 2024) et les bottes camarguaises (juin 2024).

LES 19 INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

ARTISANALES ET INDUSTRIELLES HOMOLOGUÉES

28 JUIN 2024

Signe officiel de qualité et d'origine, l'IG est une garantie d'authenticité pour les consommateurs et un moyen de valoriser produits et savoir-faire pour les entreprises.



- Siège de Liffol
- Granit de Bretagne
- Porcelaine de Limoges
- Pierre de Bourgogne
- Grenat de Perpignan
- Tapiserie d'Aubusson
- Tapis d'Aubusson
- Charentaise de Charente-Périgord
- Pierres marbrières de Rhône-Alpes
- Pierre d'Arudy
- Linge basque
- Absolue Pays de Grasse
- Poteries d'Alsace - Soufflenheim/Betschdorf
- Couteau Laguiole
- Argiles du Velay
- Pierre du Midi
- Dentelle de Calais-Caudry
- Pierre de Vianne
- Bottes camarguaises



Plus de détails sur «Comprendre les indications géographiques»

À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), et agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation.

L'INPI est l'opérateur du guichet unique pour les formalités d'entreprises (créations, modifications, cessations) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle. L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, et de la lutte contre la contrefaçon, en France et à l'international. Enfin, l'INPI assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

L'INPI est un établissement public autofinancé, placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle.

inpi.fr – data.inpi.fr – formalites.entreprises.gouv.fr

Contact presse presse@inpi.fr | 01 56 65 81 81